

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA RIVIÈRE	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 14 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Discussion avec l'exploitante sur les dossiers d'incidents utiliser au bon moment, afin d'être bien protégé en cas d'incidents.

Je lui ai remis des formulaires de signalement de maladie possible. Aussi donner un exemple de registre quotidien incident. Afin qu'elle puisse ajouter tout l'information nécessaire.

Les activités des enfants sont planifiées de façon régulière mais la documentation est réservée pour les prématernelles.

Le matériel est de quantité suffisante et en bonne état.

original signé par
Sylvie Richardson

14 janvier 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date